

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C** — N° 2052

21 septembre 2007

# **SOMMAIRE**

Alcantara Engineering S.A 98480	Luxembourg Corporation Company S.A.
Alloga S.A98464	98458
Arbre Mondial Holdings S.A 98493	Marquisaat98453
Arcelor Dommeldange S.à r.l 98495	Mayo Holding S.à r.l 98454
<b>Balleroy Holding S.A 98450</b>	Mayo Holding S.à r.l 98451
<b>Brinal Holding S.A.H </b>	MeesPierson Private Real Estate Fund
Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l.	(S.C.A.)98495
98464	Multinational Automated Clearing House
Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l.	S.à r.l
98472	Ovikey Investissements S.A 98453
C.A.S. Services S.A 98458	Ovikey Investissements S.A 98452
<b>COREX Luxembourg S.A 98459</b>	Pavagest S.A
Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à	Prince Rupert Luxembourg S.à r.l 98487
r.l	Procobel S.A 98496
Dresdner Bank Aktiengesellschaft 98460	
Elster Group S.à.r.l	
Espirito Santo Health & Spa S.A 98453	, –
<b>EuroCDP Finances S.A </b>	Royal First Holding S.A 98463
EuroCDP S.A98455	Saltus S.A 98460
Euro Marine Services SA 98461	Scilly Holding S.A
Europa OCG S.à r.l 98456	Sicavex 98472
Fidufin S.A 98495	SMC Software Management Consulting S.à
Foncière des Neiges Sàrl 98452	r.l 98462
Georges Backes Immobilier S.à r.l 98450	Société Générale Patrimoniale S.A 98459
Globus Capital Finance S.A 98462	Soteg S.A 98457
<b>Golden Finance S.A </b>	S.T. Sharesmarket S.à r.l 98452
Grep Thionville II98460	Thomson Travel International S.A 98496
Investment and Return (I&R) S.A 98450	United Group S.A 98480
Jacobs Möbelhandelsagentur S.à r.l 98462	Universal Luxembourg Holding 98451
KPMG Peat Marwick98451	Valgroup Hold98463
Lannage S.A	Valon S.A 98456
Latin American Division S.A 98459	Value Star 98455
Ludwig Consult S.à r.l	WP Roaming III S.à r.l 98454
Lux - Beauté98459	



# Georges Backes Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 51.031.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086066/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06125. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

# Investment and Return (I&R) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.697.

En vertu de l'article 79 (1) de la loi sur le Registre de Commerce et des Sociétés du 19 décembre 2002, le bilan abrégé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007097960/777/13.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02792. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070109834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

#### Balleroy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 65.387.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale du 4 juin 2007

- 1. les actionnaires acceptent la démission d'ALPHA MANAGEMENT SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. de son poste d'administrateur avec effet immédiat;
- 2. les actionnaires acceptent la nomination de Monsieur Ingor Meuleman, résidant professionnellement 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098078/777/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02894. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

# REY HOLDINGS (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.052.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007098440/212/12.

(070110815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



# Universal Luxembourg Holding, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 108.635.

\_

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises en date du 5 juin 2007

L'associé unique

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 5 juin 2007 chez Mercuria, 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2007.

UNIVERSAL LUXEMBOURG HOLDING

Signature

Référence de publication: 2007098389/250/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05136. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

## Mayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 29 juin 2007 à 11.00 h

le siège social et les bureaux ont été déplacés vers la nouvelle adresse 60, Grand-Rue,

Niveau Cinq, L-1660 Luxembourg

à effet du 1 er juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 24 juillet 2007.

MAYO HOLDING Sàrl

Jan H. van der Weij

Gérant unique

Référence de publication: 2007098388/816/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03783. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

#### KPMG Peat Marwick, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.470.

Constituée par-devant Maître Marc Elter, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 4 décembre 1990, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 171 du 9 avril 1991.

Les comptes consolidés au 30 septembre 2005 (KPMG PEAT MARWICK S.à r.l.) comptes consolidés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Jentgen

Directeur Financier

Référence de publication: 2007098599/5434/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05260. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



# Ovikey Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.505.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007098489/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03640. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Pavagest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.821.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007098490/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03645. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

#### S.T. Sharesmarket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 104.875.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007098493/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03649. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Foncière des Neiges Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 105.668.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098496/1268/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10744. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



# Ovikey Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.505.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007098487/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Espirito Santo Health & Spa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 84.885.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2007.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2007098486/521/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03627. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Refinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 84.602.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour compte de REFINANCE S.A.

FIDUPLAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098618/752/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, réf. LSO-CG02878. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

#### Marquisaat, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.562.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 août 2002, le mandat d'administrateur de Monsieur Edmond Ries n'a pas été renouvelé.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098619/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04158. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



### WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 3.741.850,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2006, ainsi que les rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098610/260/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04207. - Reçu 110 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

## ProLogis Czech Republic XV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.472.

Le bilan et/ou l'affection des résultats au 31 décembre 2005 ont/a été déposé(s) au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2007098591/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11339. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Mayo Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 84.814.

La soussignée, CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social et ses bureaux au 60, Grand-Rue / Niveau 2, L-1660 Luxembourg, atteste par la présente que la domiciliation respectivement l'établissement du siège de la société

MAYO HOLDING SARL

R.C. Luxembourg Section B Numéro 84.814

prend fin

le 30 juin 2007,

et que par conséquent cette société n'a plus son siège social et ses bureaux à cette adresse à partir du jour suivant. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 29 juin 2007.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

R. G. F. Turner

Expert-Comptable et Réviseur d'Entreprises agréé

Référence de publication: 2007098381/816/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



# Credit Suisse Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.098.

Il résulte des résolutions écrites prises par l'associé unique de la Société en date du 2 août 2007, qu'il a été décidé à l'unanimité d'accepter la démission en tant que gérant de la Société avec effet au 1 <sup>er</sup> août 2007 de Monsieur Raymond Melchers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2007.

Pour la société

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

**Domiciliataire** 

Signature

Référence de publication: 2007098462/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05107. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# EuroCDP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 83.103.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**MERCURIA SERVICES** 

Signature

Référence de publication: 2007098479/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04863. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

### Value Star, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 74.384.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 15. März 2007

Die Generalversammlung bestätigt folgende Änderungen im Verwaltungsrat: Mit Wirkung vom 30. April 2007 wird Herr Dr. Stephan Kunze aus dem Verwaltungsrat ausscheiden. Ab dem 1. Mai 2007 gehört Frau Dorothee Wetzel dem Verwaltungsrat an.

Damit setzt sich der Verwaltungsrat ab dem 1. Mai 2007 wie folgt zusammen:

Klaus-Michael Vogel (Vorsitzender), (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg)

Ernst Wilhelm Contzen, (2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxemburg)

Günter Graw, (Mainzer Landstraße 178-192, D-60327 Frankfurt am Main)

Dorothee Wetzel, (Mainzer Landstraße 178-192, D-60327 Frankfurt am Main)

Jochen Wiesbach, (Mainzer Landstraße 178-192, D-60327 Frankfurt am Main)

DWS INVESTMENT S. A.

(Verwaltungsgesellschaft)

Dr. H. Rüth / K. Frank

Référence de publication: 2007098936/1352/22.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



### Lannage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.130.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007, la démission de l'Administrateur M. Pierre Munch du Conseil d'Administration a été acceptée et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Sébastien Wiander, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs. Leurs mandats s'achèveront avec ceux de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour LANNAGE S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President

Référence de publication: 2007098942/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Valon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.143.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2007 la démission de l'Administrateur M. Pierre Munch du Conseil d'Administration a été acceptée et M. Guy Kettmann, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et M. Sébastien Wiander, 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg ont été nommés aux fonctions d'Administrateurs. Leurs mandats s'achèveront avec ceux de leurs collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour VALON S.A.

**EXPERTA LUXEMBOURG** 

C. Day-Royemans / L. Heck

Vice-President

Référence de publication: 2007098944/1017/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 148.050,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.646.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social le 25 juillet 2007

L'assemblée a réélu le réviseur d'entreprise de la société, à savoir DELOITTE S.A., ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2008 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 1 er août 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098926/1138/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04810. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



### Soteg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 11.723.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2007

L'Assemblée Générale décide d'appeler aux fonctions d'administrateur Monsieur Jacques Joseph J.-P. Schwertzer, demeurant à 51, rue d'Oetrange L-5360 Schrassig, jusqu'à l'issue de l'assemblée annuelle statutaire de 2009 en finalisant le mandat de Monsieur André Baldauff, démissionnaire.

L'Assemblée Générale désigne la société MAZARS avec siège social à 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg comme réviseur d'entreprises de SOTEG S.A. pour l'exercice 2007.

Luxembourg, le 6 août 2007.

**MAZARS** 

Signature

Référence de publication: 2007098931/1682/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05159. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Scilly Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 101.671.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juillet 2007

Monsieur Mohammed Kara, Monsieur Régis Donati et Madame Marie-Fiore Ries-Bonani sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme

SCILLY HOLDING S.A.

R. Donati / M.-F. Ries-Bonani

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007098933/545/18.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04801. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### M.A.C.H., Multinational Automated Clearing House S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 546.000,00.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 89.824.

# **EXTRAIT**

Les comptes annules au 31 décembre 2006, ainsi que les rapport du réviseur d'entreprises y relatif ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

L'affectation des résultats au 31 décembre 2006 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098611/260/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04205. - Reçu 54 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.



#### C.A.S. Services S.A., Société Anonyme.

#### Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 68.168.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 28 décembre 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 249 du 9 avril 1999, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 463 du 22 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098612/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02626. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

#### Luxembourg Corporation Company S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 37.974.

La société a été constituée suivant acte notarié reçu en date du 29 août 1991, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 du 12 mars 1992, dont la dernière modification des statuts est intervenue suivant acte de Maître Gérard Lecuit notaire de résidence à Mersch, en date du 13 novembre 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 467 du 23 Mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007098613/710/17.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2007, réf. LSO-CH02590. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

#### Golden Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.382.

Par décision de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration, en date du 31 juillet 2007, ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2009:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Président du Conseil d'Administration.
  - Luc Braun, demeurant professionnellement 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur-Délégué,
  - ARMOR S.A., avec siège social 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Commissaire:

EURAUDIT SARL, 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007098903/504/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03804. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



# Latin American Division S.A., Société Anonyme, (anc. Société Générale Patrimoniale S.A.).

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf. R.C.S. Luxembourg B 60.134.

# **EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société datée du 26 juillet 2007 que:

- 1. M. Stewart Kam Cheong, M. Olivier Dorier et Mme Angèle Grotz ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 24 juillet 2007;
  - 2. Ont été ainsi nommés administrateurs de la Société avec effet au 24 juillet 2007:
- M. Giovanni Vittore, né à Turin (Italie), le 29 mai 1955, résidant au 19, rue des Romains, L-2443 Senningerberg (Luxembourg);
- M. Frédéric Noël, né à Algrange (France), le 13 septembre 1967, résidant au 8, Quartier de l'Eglise, L-4987 Sanem (Luxembourg);
- M. Remy Meneguz, né à Tressange (France), le 22 mai 1950, résidant au 63, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm (Luxembourg).

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007098901/799/27.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05452. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Lux - Beauté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 70, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 7.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007099004/3221/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH05989. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# COREX Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4562 Differdange, Z.I. Haneboesch.

R.C.S. Luxembourg B 29.267.

Le bilan et l'affectation des résultats de la société au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007099024/1040/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02291. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



# Dresdner Bank Aktiengesellschaft, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 40.106.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

M. Muhlbeyer / Dr. C. de Crozals.

Référence de publication: 2007099025/16/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH02125. - Reçu 90 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Saltus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 110.210.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

C. Cigrang / F. Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007099022/2864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03933. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Grep Thionville II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.313.

#### **EXTRAIT**

Par une résolution du 13 décembre 2005, la société GROSVENOR RETAIL EUROPEAN PROPERTIES II S.à r.l., a décidé de transférer le siège de l'associé unique de la Société, GREP THIONVILLE III, (l'«Associé unique»), au:

- 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Il résulte que les gérants suivants: M. Stephen Cowen, M. James Raynor, M. Benoît Prat-Stanford et M. Neil Leslie Jones, ont changé leur adresse professionnelle, ils auront désormais leur adresse à:

- 69, boulevard Haussmann, F-75008 Paris.

Il résulte d'une résolution de l'Associé unique de la Société du 20 juin 2007 que le mandat des gérants suivants:

- M. Jean Bodoni
- M. Stephen Cowen
- M. James Raynor
- M. Benoît Prat-Stanford
- M. Neil Leslie-Jones

Est prolongé jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes qui se tiendra en 2010, avec effet rétroactif au 24 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007099081/1092/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05296. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



#### Euro Marine Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.718.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2007099021/2864/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03932. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Ludwig Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6783 Grevenmacher, 31, Op der Heckmill.

R.C.S. Luxembourg B 48.947.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.à r.l.

Expert comptable - Fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007099005/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03595. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Brinal Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 49.642.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire du 6 mai 2005

Les actionnaires de la société BRINAL HOLDING SAH, réunis en Assemblée Générale ordinaire au siège social à Luxembourg, ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

- acceptation de la démission avec effet immédiat de deux administrateurs en fonction, Monsieur Armand Distave et Raymond Le Lourec, demeurant à Luxembourg.
  - nomination de deux nouveaux administrateurs:
  - \* Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg
  - \* Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Conseil d'Administration se compose alors de la manière suivante:

- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg L-2530, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Georges Gredt, Comptable, demeurant à Luxembourg L-2530, 4, rue Henri Schnadt.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts, en l'an deux mille dix.

Luxembourg, le 6 mai 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007099094/3083/26.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06560. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070111465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



#### SMC Software Management Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.

R.C.S. Luxembourg B 67.707.

Die Bilanz am 31. Dezember 2004 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.à r.l.

Expert comptable - Fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007099006/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03598. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Jacobs Möbelhandelsagentur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 9, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 70.714.

Die Bilanz am 31. Dezember 2006 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.à r.l.

Expert comptable - Fiduciaire

Unterschrift

Référence de publication: 2007099010/2951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03606. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Globus Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II. R.C.S. Luxembourg B 124.084.

Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 13 juillet 2007

Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2012:

- Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (lles anglo-normandes), de résidence professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, administrateur (en remplacement de Monsieur Christophe Cahuzac, démissionnaire),
- Monsieur Jean-Louis Camuzat employé privé, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay aux Roses (France), de résidence professionnelle au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg administrateur (en remplacement de Monsieur Jean And, démissionnaire).

Conseil d'Administration:

- Monsieur Pascal Leclerc, employé privé, né le 4 décembre 1966 à Longwy (France), administrateur,
- Monsieur Russell Perchard, employé privé, né le 16 janvier 1978 à Jersey (lles anglo-normandes), administrateur,
- Monsieur Jean-Louis Camuzat, employé privé, né le 1 <sup>er</sup> septembre 1963 à Fontenay aux Roses (France), administrateur.

Pour GLOBUS CAPITAL FINANCE S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098861/1649/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2007, réf. LSO-CG11315. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



### Royal First Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 23.808.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 20 juillet 2007

Les démissions de Marc Muller, Pascale Loewen et Jean-Marc Faber, Administrateurs ont été acceptées. Frédéric Muller, Tom Faber et Laurent Muller ont été nommés Administrateurs en leurs remplacements et leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

Le mandat de KLOPP & BOUR CONSEILS S.A., commissaire aux comptes, est reconduit pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 se compose comme suit:

- Frédéric Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Laurent Muller, employé privé, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Tom Faber, économiste, demeurant professionnellement à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013 est:

- La société KLOPP & BOUR CONSEILS S.A, ayant son siège social à 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme ROYAL FIRST HOLDING S.A. Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098863/717/26.

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2007, réf. LSO-CH02243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

#### Valgroup Hold, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 69.711.

Extrait des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue au siège social le 20 juillet 2007

- 1. L'Assemblée a réélu, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2008 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007, les administrateurs, à savoir:
  - Monsieur Ron R.C. Hobbs, banquier, demeurant professionnellement au 24 Union Street, JE4 8UJ St. Helier, Jersey;
- Monsieur Eric Biren, directeur de société, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;
- Monsieur Vincent Goy, directeur de société, demeurant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.
- 2. L'Assemblée a réélu le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Ron R.C. Hobbs, prénommé, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2008 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.
- 3. L'Assemblée a réélu le commissaire aux comptes de la Société, INTERAUDIT S.à r.l., dont le siège social est sis au 119, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 29.501, pour une période venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires devant se tenir en l'année 2008 pour approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Certifié conforme et sincère

Pour la société VALGROUP HOLD

Signature

Référence de publication: 2007098924/1138/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04813. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



#### Alloga S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.488.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 3 juillet 2007:

- que le mandat du commissaire aux comptes de DELOITTE SA, demeurant au 560, rte de Neudorf, Luxembourg est prolongé jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme Le conseil d'administration Signature

Référence de publication: 2007098646/312/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Bulgarian Acquisition Company III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 130.581.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the fifteenth of June.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

WOPAC N ° 1 LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, register n ° 92882, hereby represented by Mr Gilles Ralet, juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Jersey, on 14 June 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

# Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

#### Art. 1. Name and duration.

- 1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of BUL-GARIAN ACQUISITION COMPANY III S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).
  - 1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

# **Art. 2. Corporate object.** The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

#### Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.



- 3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.
  - 3.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Share capital

#### Art. 4. Capital.

- 4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.
- 4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### Art. 5. Shares.

- 5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

#### Art. 6. Transfer of shares.

- 6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.
- 6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.
- 6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

#### Art. 7. Redemption of shares.

- 7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.
- 7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

# Chapter III. Management - Meetings of the Board of Managers - Representation - Authorised signatories Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.
- 8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

## Art. 9. Meetings of the board of managers.

- 9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.
- 9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.
- 9.3 The meetings of the board of managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.
  - 9.4 The meetings of the board of managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.
- 9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.
- 9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.
- 9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.



- 9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.9 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented and with at least the presence of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.
  - 9.10 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.
- 9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

#### Art. 10. Representation - Authorised signatories.

- 10.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- 10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the board of managers.
- 10.3 The Company shall be bound by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.
  - 10.4 The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 10.5 The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
- **Art. 11. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### Chapter IV. Secretary

#### Art. 12. Appointment of a secretary.

- 12.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).
- 12.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.
- 12.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

# Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

#### Art. 13. General meetings of the shareholder(s).

- 13.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).
- 13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.
- 13.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.
- 13.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

- Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and a profit and loss account.



**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

#### Art. 17. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

- 17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
  - 17.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.
- 17.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### Chapter VII. Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the share-holder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. Audit

# Art. 20. Statutory auditor - External auditor.

- 20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.
- 20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

#### Chapter IX. Governing law

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription and Payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### **Transitory Provisions**

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2007.

# Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following four persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:
- Mrs Rawan Al-Said, Director of Research, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 21 March 1963 in Zanzibar, as A Manager of the Company;
- Mrs Naima Al-Barwani, Deputy Manager of Accounts Department, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 8 May 1974 in Portsmouth, United Kingdom, as A Manager of the Company;
- Mrs Jamilia Al-Jabri, Manager of Accounts Department, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 30 November 1961 in Tanzania, as A Manager of the Company;
- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company.
  - 2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

WOPAC N ° 1 LIMITED, une société constituée à Jersey ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, lles Anglo-Normandes, enregistrée sous le n ° 92.882, ci-après représentée par M. Gilles Ralet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 14 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

#### Titre I er . Nom - Durée - Objet - Siège

#### Art. 1 er . Nom et durée.

- 1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BULGARIAN ACQUISITION COMPANY III S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
  - 1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

# Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- 3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.
  - 3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

# Titre II. Capital social

# Art. 4. Capital.

- 4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- 4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

#### Art. 5. Parts sociales.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.



- 5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- 5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### Art. 6. Cession des parts sociales.

- 6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.
- 6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### Art. 7. Rachat de parts sociales.

- 7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.
- 7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

# Titre III. Gérance - Réunions du conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.
  - 8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

## Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

- 9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.
- 9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.
- 9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.
  - 9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.
- 9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.
- 9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.
- 9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.
- 9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents.
  - 9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.
- 9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex

### Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

- 10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.
- 10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.



- 10.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.
- 10.4 Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 10.5 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
- Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi.

#### Titre IV. Secrétaire

#### Art. 12. Nomination d'un secrétaire.

- 12.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).
- 12.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.
- 12.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Titre V. Assemblée générale des associés

## Art. 13. Assemblées générales des associés.

- 13.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.
- 13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.
- 13.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### Titre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.
- **Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

#### Art. 17. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

- 17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
  - 17.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.
- 17.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

#### Titre VII. Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.



#### Titre VIII. Vérification des comptes

#### Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

## Titre IX. Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### Souscription et Libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés.

#### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

### Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

## Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé désigne comme gérants de la Société les quatre personnes suivantes, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:
- Madame Rawan Al-Said, directeur de recherche, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 21 mars 1963 à Zanzibar, en tant que Gérant A de la Société;
- Madame Naima Al-Barwani, directeur adjoint de la comptabilité, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 8 mai 1974 à Portsmouth, Royaume-Uni, en tant que Gérant A de la Société;
- Madame Jamila Al-Jabri, responsable de département comptable, avec adresse professionnelle au State General Reserve Fund, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 30 novembre 1961 en Tanzanie, en tant que Gérant A de la Société;
- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que Gérant B de la Société.
  - 2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13794. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098170/5770/416.

(070110279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



#### Sicavex, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 105.082.

Le bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour SICAVEX

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007098757/584/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04615C. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Bulgarian Acquisition Company IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R.C.S. Luxembourg B 130.584.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of November.

Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

WOPAC NO 1 LIMITED, a limited company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, Channel Islands, registered under number n o 92882 hereby represented by Mr Gilles Ralet, juriste, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal, given in Jersey, on 14 June 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to record as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

## Chapter I. Name - Duration - Object - Registered office

# Art. 1. Name and duration.

- 1.1 There hereby exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of BUL-GARIAN ACQUISITION COMPANY IV S.à r.l. (the Company), which shall be governed by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).
  - 1.2 The Company is formed for an unlimited duration.

# Art. 2. Corporate object. The Company may:

- carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of shareholdings in any company or firm or other entity in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those shareholdings;
- establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin; it may also acquire securities and patents, by way of investment, subscription, underwriting or option, and realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise; and it may also grant to or for the benefit of subsidiaries and/or affiliates of the Company any assistance, loan, advance or guarantee;
- take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects;
- borrow from subsidiaries and/or affiliates and/or any other person or entity in any form and proceed to the private issue of bonds and debentures.

#### Art. 3. Registered office.

3.1 The Company has its registered office in the city of Luxembourg.



- 3.2 It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 3.3 The address of the registered office may be transferred within the town limits by simple resolution of the board of managers.
  - 3.4 The Company may have offices and branches both in Luxembourg and abroad.

#### Chapter II. Share capital

#### Art. 4. Capital.

- 4.1 The Company's subscribed share capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.
- 4.2 The subscribed share capital may be changed at any time by resolution of the meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

#### Art. 5. Shares.

- 5.1 Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 5.2 Vis-à-vis the Company, the Company's shares are indivisible and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 5.3 The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders will not bring the Company to an end.

#### Art. 6. Transfer of shares.

- 6.1 If there is a single shareholder, the Company's shares are freely transferable to non-shareholders.
- 6.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by a general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the subscribed share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.
- 6.3 The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

#### Art. 7. Redemption of shares.

- 7.1 The Company shall have power to acquire shares in its own share capital, subject to the relevant provisions of the law.
- 7.2 The acquisition and disposal by the Company of shares of its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

# Chapter III. Management - Meetings of the board of managers - Representation - Authorised signatories Art. 8. Management.

- 8.1 The Company is managed by a board of managers. The managers need not be shareholders. The managers are appointed by the general meeting of the shareholder(s) and each manager will receive an A or B signatory power. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and ad nutum (without having to state any reason) revoke and replace any of the managers.
- 8.2 The general meeting of the shareholder(s) shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each of the managers.

## Art. 9. Meetings of the board of managers.

- 9.1 Meetings of the board of managers are convened by any member of the board of managers.
- 9.2 The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice, at least eight days' written notice of board of managers' meetings shall be given.
- 9.3 The meetings of the board of managers will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.
  - 9.4 The meetings of the board of managers are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice.
- 9.5 The notice may be waived by the consent in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.
- 9.6 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy.
- 9.7 A manager may represent more than one of his colleagues, provided however that at least two managers are present at the meeting.



- 9.8 Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.9 The board of managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members is present or represented and with at least the presence of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.
  - 9.10 Decisions of the board of managers are taken by a majority of the votes cast.
- 9.11 In case of urgency, resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, facsimile or telex.

#### Art. 10. Representation - Authorised signatories.

- 10.1 In dealing with third parties, the managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
- 10.2 All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the general meeting of the shareholder(s) fall within the scope of competence of the board of managers.
- 10.3 The Company shall be bound by the joint signature of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.
  - 10.4 The board of managers may subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.
- 10.5 The board of managers will determine the agent's responsibilities and his remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
- **Art. 11. Liability of managers.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

#### **Chapter IV. Secretary**

#### Art. 12. Appointment of a secretary.

- 12.1 A secretary may be appointed by a resolution of a general meeting of the shareholder(s) (the Secretary).
- 12.2 The Secretary, who may but need not be a manager, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the board of managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of meetings of the board of managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the board of managers (if any) when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided that he shall remain responsible for the tasks so delegated.
- 12.3 The Secretary shall have the power and authority to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

# Chapter V. General meetings of the shareholder(s)

#### Art. 13. General meetings of the shareholder(s).

- 13.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholder(s).
- 13.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares it owns. Each shareholder has voting rights commensurate to the number of shares it owns. Collective decisions are validly taken insofar as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.
- 13.3 However, resolutions to amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company, subject to the relevant provisions of the Law.
- 13.4 Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall sign the resolution. Resolutions passed in writing on one or several counterparts in lieu of general meetings shall have the force of resolutions passed at a general meeting of shareholders.

#### Chapter VI. Financial year - Financial statement - Profit sharing

- **Art. 14. Financial year.** The Company's financial year begins on 1 January each year and ends on 31 December of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the board of managers prepares a balance sheet and a profit and loss account.



**Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above balance sheet and profit and loss account at the Company's registered office.

#### Art. 17. Legal Reserve - Dividends - Interim dividends.

- 17.1 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
  - 17.2 The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.
- 17.3 The general meeting of the shareholder(s) may declare interim dividends if and only if (interim) accounts shall establish the availability of distributable profits or reserves to that effect.

#### **Chapter VII. Dissolution - Liquidation**

- **Art. 18. Dissolution.** The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of the share-holder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- **Art. 19. Liquidation.** Upon the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, whether shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who will determine their powers and remuneration.

#### Chapter VIII. Audit

# Art. 20. Statutory auditor - External auditor.

- 20.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 shareholders.
- 20.2 An external auditor (réviseur d'entreprises) must be appointed whenever the exemption provided for by articles 69 and 35 of the law of 19 December 2002 concerning the trade and companies register and the bookkeeping and the annual accounts of the companies does not apply.

#### Chapter IX. Governing law

**Art. 21. Reference to Legal Provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

#### Subscription and payment

The appearing party hereby declares that it subscribes to the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each representing the total subscribed share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by means of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), so that the same sum is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned by means of a blocking certificate and the notary expressly acknowledges the availability of the funds so paid.

#### **Transitory Provisions**

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's current financial year is to run from the date of the present deed to 31 December 2007.

# Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.- (one thousand five hundred Euros).

#### Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder has adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder appoints as managers of the Company the following four persons, with the following signatory powers, for an unlimited duration:
- Mrs Rawan Al-Said, Director of Research, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 21 March 1963 in Zanzibar, as A Manager of the Company;
- Mrs Naima Al-Barwani, Deputy Manager of Accounts Department, with professional address at State General Reserve Fund, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 8 May 1974 in Portsmouth, United Kingdom, as A Manager of the Company;
- Mrs Jamilia Al-Jabri, Manager of Accounts Department, with professional address at STATE GENERAL RESERVE FUND, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanate of Oman, born on 30 November 1961 in Tanzania, as A Manager of the Company;
- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 40.312, as B Manager of the Company.
  - 2. The registered office of the Company is established at 7, Val Sainte-Croix in L-1371 Luxembourg.



The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le quinze juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence Luxembourg.

#### A comparu:

WOPAC NO 1 LIMITED, une société constituée à Jersey ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, Jersey JE4 9WG, lles Anglo-Normandes, enregistrée sous le n° 92882, ci-après représentée par M. Gilles Ralet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Jersey, le 14 juin 2007.

Ladite procuration, après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, en la qualité en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

# Titre I er . Nom - Durée - Objet - Siège

#### Art. 1 er . Nom et durée.

- 1.1 Il existe par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BULGARIAN ACQUISITION COMPANY IV S.à r.l. (la Société) qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (les Statuts).
  - 1.2 La Société est constituée pour une durée illimitée.

#### Art. 2. Objet. La Société peut:

- réaliser toutes transactions liées directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toutes entreprises sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement des ces participations;
- créer, gérer, mettre en valeur et liquider un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine; la Société peut aussi acquérir des titres et brevets par voie d'investissements, souscription, prise ferme ou option, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement; elle peut également accorder à des filiales et/ou aux sociétés appartenant au même groupe que la Société tous concours, prêt, avance ou garantie;
- prendre toutes mesures et exercer toutes opérations, en ce compris et de manière non exhaustive, toutes transactions financières, personnelles et immobilières qui sont de nature à favoriser directement ou indirectement la réalisation de l'objet social;
- emprunter de ses filiales et/ou de sociétés du groupe et/ou de toute autre personnes ou entités sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations de toute nature.

# Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège de la Société est établi à Luxembourg.
- 3.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- 3.3 L'adresse du siège social peut être transférée endéans les limites de la commune par simple décision du ou des gérants.
  - 3.4 La Société peut ouvrir des bureaux et des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

# Titre II. Capital social

# Art. 4. Capital.

- 4.1 Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- 4.2 Le capital social souscrit pourra à tout moment être modifié moyennant résolution de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des Statuts.

#### Art. 5. Parts sociales.

5.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif ainsi que des bénéfices de la Société.



- 5.2 Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- 5.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

#### Art. 6. Cession des parts sociales.

- 6.1 S'il y a un associé unique, les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement cessibles aux tiers.
- 6.2 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers, non associés, qu'avec l'approbation préalable des associés représentant au moins trois quarts du capital social souscrit. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.
- 6.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de décès à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

#### Art. 7. Rachat de parts sociales.

- 7.1 La Société pourra, dans le respect des dispositions de la Loi, racheter les parts sociales de son propre capital social.
- 7.2 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des Statuts.

# Titre III. - Gérance - Réunions du Conseil de gérance - Représentation - Signatures autorisées Art. 8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés et chaque gérant se verra attribuer un pouvoir de signature A ou B. L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans devoir justifier d'une raison) révoquer et remplacer les gérants.
  - 8.2 L'assemblée générale des associés statue sur la rémunération et les termes du mandat de chacun des gérants.

#### Art. 9. Réunions du conseil de gérance.

- 9.1 Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par l'un quelconque des membres du conseil.
- 9.2 Les gérants seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil de gérance. Excepté dans des cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation, le délai de convocation sera d'au moins huit jours.
- 9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.
  - 9.4 Les réunions sont tenues aux lieu, jour et heure spécifiés dans la convocation.
- 9.5 Il peut être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant donné par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une date et à un endroit prévus dans une planification de réunions préalablement adoptée par résolution du conseil de gérance.
- 9.6 Chaque gérant peut participer à une réunion en nommant comme son mandataire un autre gérant par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication approprié.
- 9.7 Un gérant peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition toutefois qu'au moins deux gérants participent à la réunion.
- 9.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant au conseil puissent s'entendre et se parler. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
- 9.9 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée et si au moins un gérant avec pouvoir de signature A et un gérant avec pouvoir de signature B sont présents.
  - 9.10 Les résolutions du conseil de gérance sont prises à la majorité des voix exprimées.
- 9.11 En cas d'urgence, les résolutions signées par tous les gérants produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex

### Art. 10. Représentation - Signatures autorisées.

- 10.1 Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société.
- 10.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblé générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.



- 10.3 La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant avec pouvoir de signature A et d'un gérant avec pouvoir de signature B.
- 10.4 Le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 10.5 Le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et son éventuelle rémunération, la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
- Art. 11. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par eux au nom de la société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux statuts et aux dispositions applicables de la loi.

#### Titre IV. Secrétaire

#### Art. 12. Nomination d'un secrétaire.

- 12.1 Un secrétaire peut être nommé suivant une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société (le Secrétaire).
- 12.2 Le Secrétaire, qui peut mais ne doit pas nécessairement être un gérant, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du conseil de gérance et, dans la mesure où cela paraît utile, de l'assemblée des associés et de garder les procès-verbaux et les minutes du conseil de gérance et de l'assemblée des associés et de toutes leurs transactions dans un registre tenu à cette fin. Il effectuera, si nécessaire, des fonctions similaires pour tous les comités du conseil de gérance (s'il y en a). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes, étant entendu qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.
- 12.3 Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

#### Titre V. Assemblée Générale des associés

#### Art. 13. Assemblées générales des associés.

- 13.1 L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.
- 13.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé a le droit d'assister aux assemblées générales des associés quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix proportionnel au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- 13.3 Cependant, les résolutions portant sur la modification des Statuts ou la dissolution et liquidation de la Société ne pourront être prises qu'avec l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la Loi.
- 13.4 Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans ce cas, un projet explicite de la ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé signera la ou les résolutions. Des résolutions passées par écrit et reprises sur un document unique ou sur plusieurs documents séparés auront le même effet que des résolutions prises lors d'une assemblée générale des associés.

#### Titre VI. Année sociale - Bilan - Répartition

- **Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.
- **Art. 15. Comptes sociaux.** Chaque année, les livres sont clos et le conseil de gérance prépare le bilan et le compte de pertes et profits.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance du bilan et du compte de pertes et profits au siège social de la Société.

#### Art. 17. Réserve légale - Dividendes - Dividendes intérimaires.

- 17.1 Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
  - 17.2 Le solde peut être distribué aux associés en proportion de la participation qu'ils détiennent dans la Société.
- 17.3 L'assemblée générale des associés peut déclarer des dividendes intérimaires si et seulement si les comptes (intérimaires) établissent la disponibilité de bénéfices ou de réserves distribuables à cet effet.

#### Titre VII. Dissolution - Liquidation

- Art. 18. Dissolution. La Société peut à tout moment être dissoute par résolution prise en l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de changement des Statuts.
- **Art. 19. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.



#### Titre VIII. Vérification des comptes

#### Art. 20. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises.

20.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société ne devra faire vérifier ses comptes par un commissaire que si elle a plus de 25 associés.

20.2 Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue par les articles 69 et 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et la comptabilité et les comptes annuels des sociétés n'est pas applicable.

#### Titre IX. Loi applicable

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il en est fait référence aux dispositions de la Loi.

#### Souscription et libération

La partie comparante déclare qu'elle souscrit les 500 (cinq cents) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces parts sociales ont été entièrement libérées au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), de façon à ce que ladite somme soit à la libre disposition de la Société, preuve ayant été donnée au moyen d'un certificat de blocage. Le notaire confirme expressément la disponibilité des fonds ainsi versés

#### Dispositions transitoires

Par dérogation à l'article 14 des présents statuts, le premier exercice social commence à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2007.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

#### Assemblée Générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé désigne comme gérants de la Société les quatre personnes suivantes, avec les pouvoirs de signature suivants, pour une durée indéterminée:
- Madame Rawan Al-Said, directeur de recherche, avec adresse professionnelle au STATE GENERAL RESERVE FUND, Ministry of Finance, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 21 mars 1963 à Zanzibar, en tant que Gérant A de la Société;
- Mme Naima Al-Barwani, directeur adjoint de la comptabilité, avec adresse professionnelle au STATE GENERAL RESERVE FUND, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, né le 8 mai 1974 à Portsmouth, Royaume-Uni, en tant que Gérant A de la Société;
- Madame Jamila Al-Jabri, responsable de département comptable, avec adresse professionnelle au STATE GENERAL RESERVE FUND, Ministère des Finances, P.O. Box 188, P.C. 113, Waljat Street, Way No. 9105, Muscat, Sultanat d'Oman, née le 30 novembre 1961 en Tanzanie, en tant que Gérant A de la Société;
- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.312, en tant que Gérant B de la Société.
  - 2. Le siège social est établi au 7, Val Sainte-Croix à L-1371 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: G. Ralet, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007, LAC/2007/13795. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007098172/5770/416.

(070110282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



# Alcantara Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 83.076.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007098470/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04823. - Reçu 40 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# United Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.585.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighteenth of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

RAYSTOWN LUX S.A., established in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.351,

Here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

MILFORD LUX S.A., established in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered in the Trade Register of Luxembourg under the number B 114.356,

Here represented by Régis Galiotto, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney;

Which proxies, after being signed ne varietur by the party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme»:

# Title I. Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of UNITED GROUP S.A.
- Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

- Art. 3. The corporation is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer,



exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

#### Title II. Capital, Shares

**Art. 5.** The subscribed share capital at incorporation shall be thirty one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1.000) shares of thirty one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors, within the limits set out in aforementioned article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### Title III. Management

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members (each a «Director»), who need not be shareholders.

In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote. The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail.



These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. In particular, the Board shall have the power to purchase securities, receivables and other assets of any type, to issue bonds and debentures, to enter into loans, to create security interests over the assets of the corporation and to enter into interest rate and currency exchange agreements, provided that such actions have been authorized by unanimous consent of the directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

- **Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.
- **Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### Title IV. Supervision

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

# Title V. General meeting

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first working day of April at eleven o'clock and for the first time in the year 2008.

# Title VI. Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### Title VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

### Title VIII. General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital as follows:

SERVICE
CENTRAL
LEGISLATION

		Snares	š
•	1. RAYSTOWN LUX S.A	. 500	)
2	2. MILFORD LUX S.A	. 500	)
-	Total:	. 1.000	)

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-.) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,500.- EUR.

#### Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:
- Violène Rosati, private employee, born on April 23rd 1977, in Mont Saint Martin (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
- José Correia, private employee, born on October 4th, 1971, in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
- Géraldine Schmit, companies director, born on November 12th 1969, in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
  - 3. Has been appointed statutory auditor «Commissaire aux comptes»:
  - WOOD APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- 4. The directors' and Statutory Auditor's («Commissaire aux comptes») terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.
  - 5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

# Suit la version française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

# Ont comparu:

1. RAYSTOWN LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.351,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

2. MILFORD LUX S.A., établie au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 114.356,

ici représentée par Régis Galiotto, employé privé, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Lesquelles procurations, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme:



# Titre I er . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de UNITED GROUP S.A.

**Art. 2.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

#### Titre II. Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La Société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la Société.

Les actions rachetées par la Société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration, conformément à l'article 49-8, précité, de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

#### Titre III. Administration

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.



Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante. L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'acquérir des valeurs mobilières, des créances et d'autres avoirs de toute nature, d'émettre des obligations, de contracter des prêts, de constituer des sûretés sur les avoirs de la société et de conclure des contrats d'échanges sur devises et taux d'intérêt, étant entendu que ces décisions devront être prises à l'unanimité par les administrateurs. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

### Titre IV. Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

## Titre V. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier jour ouvrable d'avril à onze heures, et pour la première fois en 2008.



## Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.
- **Art. 15.** L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

## Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

## Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, la comparante déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit:

<i>'</i>	ACTIONS
1. RAYSTOWN LUX S.A	500
2. MILFORD LUX S.A	500
Total:	1.000

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.500,- EUR.

# Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Violène Rosati, employée privée, née le 23 avril 1977 à Mont Saint Martin (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,
- José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
- Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant profession-nellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.
  - 3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - WOOD APPLETON OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.
- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
  - 5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.



Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, LAC/2007/18995. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007098157/211/375.

(070110283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

## Prince Rupert Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 130.594.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of June.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

DEUTSCHE BANK AG, CANADA BRANCH, a company governed by the las of Canada, established in 199 Bay Street, Suite 4700 Commerce Court Wesr Box 263 Toronto Ontario Canada, and

KINGFISHER CANADA HOLDINGS LLC, a company governed by the laws of Delaware, having its registered office in 19808 Delaware, Wilmington, 2711 Centerville Road Suite, 400,

both here represented by M. Max Mayer, private employee, with professional address in L-1413 Luxembourg, 8, place Dargent, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on June 28th, 2007.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

- Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).
- **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name PRINCE RUPERT LUXEMBOURG S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City.



It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at CAD 18,100.- (eighteen thousand one hundred Canadian dollars) represented by 100 (one hundred) shares having a nominal value of CAD 181.- (one hundred eighty one Canadian dollars) per share each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
  - Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

- **Art. 11.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. If one manager has been appointed, the manager will be a resident of the Grand Duchy of Luxembourg, and if several managers have been appointed, a majority of the board of managers will be residents of the Grand Duchy of Luxembourg. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any members of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. Notwithstanding the foregoing, a general Subdelegation of the manager(s)' powers may not be made to persons or entities located outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, the board of managers will meet at least twice a year. All meetings of the board of managers shall take place in the Grand Duchy of Luxembourg. Written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. Notwithstanding the foregoing, the board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. A resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions, which shall be reviewed and signed in the Grand Duchy of Luxembourg by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature. The minutes of each meeting of the board of managers will be kept at the Company's registered office in the Grand Duchy of Luxembourg.



- Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
  - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

- Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

- **Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.
- **Art. 18.** At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- **Art. 19.** Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

### Subscription and Payment

All shares have been subscribed as follows:

	Snares
DEUTSCHE BANK AG, CANADA BRANCH	49
KINGFISHER CANADA HOLDINGS LLC	51
Total:	100

All shares have been fully paid-up by contribution in cash, so that the total sum of CAD 18,100.- (eighteen thousand one hundred Canadian dollars) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

## **Transitory Provisions**

The first financial year shall begin today and it shall end on December 31st, 2007.

## Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

# **Extraordinary General Meeting**

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The number of managers is set at two. The meeting appoints as managers of the Company for an unlimited period of time:

Mrs Marjoleine Van Oort, companies director, born on February 28 1967 at Groningen (The Netherlands), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Mrs Géraldine Schmit, companies director, born on November 12 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2) The registered office is established in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.



The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparus

DEUTSCHE BANK AG, CANADA BRANCH, une société régie par les loi du Canada ayant son siège social établi à 199, Bay Street, Suite 4700 Commerce Court Wesr Box 263 Toronto Ontario Canada, et

KINGFISHER CANADA HOLDINGS LLC, une société régie par les lois des Etats-Unis, ayant son siège social établi à 19808 Dalaware, Wilmington, 2711 Centerville Road Suite 400,

toutes deux ici représentées par Monsieur Max Mayer, employé privé, résident professionnellement à L-1413 Luxembourg, 8, place d'Argent, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 28 juin 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).
- Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société prend la dénomination de PRINCE RUPERT LUXEMBOURG S.à r.l.
- Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de CAD 18.100,- (dix-huit mille cent dollars canadiens) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de CAD 181,- (cent quatre-vingt-un dollars canadiens) chacune.
- **Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.



- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
  - Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Si un seul gérant a été désigné, le gérant sera un résident du Grand-Duché de Luxembourg, et si plusieurs gérants ont été désignés, la majorité des membres du Conseil de Gérance seront résident du Grand-Duché de Luxembourg, Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chaque membre du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. En dépit de ce qui précède, une délégation générale des pouvoirs du Gérant, le cas échéant du Conseil de Gérance, ne pourra être faite au profit de personnes ou d'entités situées en dehors du Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance se réunira au moins deux fois par an. Toutes les réunions du Conseil de Gérance doivent avoir lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. En dépit de ce qui précède, le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions, qui seront revus et signés au Grand-Duché de Luxembourg par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature. Les minutes de chaque réunion du Conseil de Gérance seront conservées au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
  - Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

**Art. 15.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.



**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

- **Art. 17.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.
- **Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

### Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

	Parts
	sociales
DEUTSCHE BANK AG, CANADA BRANCH	49
KINGFISHER CANADA HOLDINGS LLC	51
Total:	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces de sorte que la somme totale de CAD 18.100,-(dix-huit mille cent dollars canadiens) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à 1.500,- EUR.

## Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Les membres du conseil de gérance sont au nombre de deux. Sont nommés membres du conseil de gérance pour une durée indéterminée:

Madame Marjoleine Van Oort, administrateur de sociétés, née le 28 février 1967 à Groningen (Pays-Bas), demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

Madame Géraldine Schmit, administrateur de sociétés, née le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

2. Le siège social de la société est établi à 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/15875. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 août 2007.

M. Decker.

Signée par Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Référence de publication: 2007098183/206/314.

(070110407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.



# EuroCDP Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 85.190.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**MERCURIA SERVICES** 

Signature

Référence de publication: 2007098481/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH04866. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Arbre Mondial Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 12.271.

In the year two thousand and seven, on the twenty-second of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held:

An extraordinary general meeting of shareholders of ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, registered in the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 12,271, incorporated pursuant to a notarial deed on 23 August 1971, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 220 of 30 October 1974. The articles of association of the company have been amended several times and for the last time pursuant to a notarial deed on 29 April 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 972 of 1 October 2005.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Raf Bogaerts, tax adviser, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Blazenka Bartolovic, private employee, residing in Nospelt,

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy Partigianone, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

### Agenda:

- 1. To decrease the share capital by EUR 569,750.00 and cancellation of 22,790 shares;
- 2. To amend the articles of association accordingly;
- 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- III. That all the shareholders being present or represented at the meeting, no convening notices were necessary, all the shareholders present or represented declaring that they have been duly convened and that they have got knowledge of the agenda prior to this meeting.
  - IV. That the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

### First resolution

The general meeting resolves to decrease the share capital of the company by an amount of five hundred sixty-nine thousand seven hundred fifty euros (EUR 569,750.00) to bring it from its present amount of six hundred nineteen thousand seven hundred fifty euros (EUR 619,750.00) to fifty thousand euros (EUR 50,000.00) by the cancellation of twenty-two thousand seven hundred ninety (22,790) shares.

### Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution the first paragraph of article 5 of the articles of association will have the following wording:



« **Art. 5. (first paragraph).** The share capital is set at fifty thousand euros (EUR 50,000.00) represented by two thousand (2,000) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.00) each.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergencies between the English and the French text, the French text will prevail.

After reading and interpretation by the notary to the appearers, the members of the board signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARBRE MONDIAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 40.855, constituée suivant acte notarié en date du 23 août 1971, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 220 du 30 octobre 1974 et dont les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte notarié en date du 29 avril 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 972 du 1 er octobre 2005.

L'assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Raf Bogaerts, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Blazenka Bartolovic, employée privée, demeurant à Nospelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

## Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social d'un montant de EUR 569.750,00 et annulation de 22.790 actions;
- 2. Modification afférente des statuts;
- 3. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procèsverbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III.- Que toutes les actions étant présentes ou représentées à la présente assemblée, celle-ci a pu se réunir sans convocations préalables, tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir été dûment convoqués et avoir connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée.
- IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la société à concurrence de cinq cent soixante-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 569.750,00) pour le ramener de son montant actuel de six cent dix-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 619.750,00) à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) par l'annulation de vingt-deux mille sept cent quatre-vingt-dix (22.790) actions.

# Deuxième résolution

En conséquence la résolution qui précède le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. (premier alinéa). Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,00) représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.»

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties, la version française fera foi en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Bogaerts, B. Bartolovic, P. Partigianone, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2007. LAC/2007/15345. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007098202/7241/106.

(070110158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2007.

## Fidufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 61.379.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098982/504/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03802. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# Arcelor Dommeldange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 17.594.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007098983/571/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03356. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.

# MeesPierson Private Real Estate Fund (S.C.A.), Société d'Investissement à Capital Fixe.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

Pour MeesPierson PRIVATE REAL ESTATE FUND (S.C.A.)

FORTIS BANQUE LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2007098758/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2007, réf. LSO-CF06203. - Reçu 200 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070111135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2007.



## Elster Group S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.320.750,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue par l'associé NIGHTWATCH HOLDING SA de la Société en date du 22 mars 2006 que:

- La dénomination de l'associé susmentionné de la Société à été modifiée en ELSTER HOLDINGS SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 juin 2007.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007098308/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2007, réf. LSO-CF09953. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

## Procobel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 15.214.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007098341/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

# Thomson Travel International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 61.047.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale annuelle tenue le 19 juillet 2007

L'assemblée générale décide de réélire Messieurs Martin Lange, Jacques Loesch, Henrik Turesson Norlin et David Taylor comme administrateurs dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

L'assemblée générale décide de réélire PricewaterhouseCoopers Sàrl, Luxembourg comme commissaire aux comptes dont le mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour THOMSON TRAVEL INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2007098299/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2007, réf. LSO-CH01429. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070110691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck